

Catégories de salaire	En vigueur	Dès le 1er janvier 2026
Catégorie de salaire (1) Ouvrier forestier	4000.00	4400.00
Catégorie de salaire (2) Forestier AFP	4200.00	4620.00
Catégorie de salaire (3) Forestier-Bûcheron avec CFC		
a) Au premier engagement dans la fonction	4400.00	4840.00
b) Après 3 ans d'expérience dans la fonction	4550.00	5005.00
c) Après 5 ans d'expérience dans la fonction	4650.00	5115.00
d) Après 10 ans d'expérience dans la fonction	5060.00	5566.00
Catégorie de salaire (4) Forestier-Bûcheron avec CFC, Chef d'équipe		
a) Au premier engagement dans la fonction	4700.00	5170.00
b) Après 3 ans d'expérience dans la fonction	4850.00	5335.00
c) Après 5 ans d'expérience dans la fonction	4900.00	5390.00
d) Après 10 ans d'expérience dans la fonction	5405.00	5945.50
Catégorie de salaire (5) Forestier-Bûcheron, spécialiste breveté et/ou Formateur d'apprentis inscrit sur le contrat		
a) Au premier engagement dans la fonction	5000.00	5500.00
b) Après 3 ans d'expérience dans la fonction	5150.00	5665.00
c) Après 5 ans d'expérience dans la fonction	5250.00	5775.00
d) Après 10 ans d'expérience dans la fonction	5750.00	6325.00
Catégorie de salaire (6) Contremaître forestier avec brevet fédéral		
a) Au premier engagement dans la fonction	5350.00	5885.00
b) Après 3 ans d'expérience dans la fonction	5500.00	6050.00
c) Après 5 ans d'expérience dans la fonction	5600.00	6160.00
d) Après 10 ans d'expérience dans la fonction	6152.00	6767.20
Catégorie de salaire (7) Garde-forestier avec diplôme fédéral		
a) Au premier engagement dans la fonction	6000.00	6600.00
b) Après 3 ans d'expérience dans la fonction	6180.00	6798.00
c) Après 5 ans d'expérience dans la fonction	6300.00	6930.00
d) Après 10 ans d'expérience dans la fonction	6900.00	7590.00

Paudex, le 13 décembre 2024